



FOIRE AUX QUESTIONS  
sur les Accueils Péri-scolaires Territoriaux



Qui gère les nouveaux temps scolaires (APT) et les APS sur Coulon ?

C'est le Centre Social et Culturel du Marais(CSCM)  
3 place de la Coutume – 79510 Coulon  
05 49 35 99 90 – [contact.lemarais@csc79.org](mailto:contact.lemarais@csc79.org)



Alors les APT : combien vont payer les parents ?

Ces activités sont gratuites, le coût de l'encadrement et le coût des activités sont financés par la commune de Coulon, mais il est obligatoire d'avoir une adhésion au CSC (10 ou 17€). Il faut également remplir la fiche sanitaire qui vous a été distribuée à la rentrée, nécessaires aux APS et aux APT. (sauf si vous l'avez remplie pour l'accueil de loisirs de l'été 2013)



Est-ce qu'il faut inscrire nos enfants aux temps d'APT ?

Vous devez faire connaître votre choix à la responsable des accueils APT et APS, si vous voulez que votre enfant reste sur les temps d'APT ou non.

- de 15h15 à 16h30 (mardis et vendredis) : CP-CE1
- de 15h15 à 16h30 (lundis et jeudis) : CE2-CM1-CM2
- de 11h à 12h les mercredis : maternelles
- de 16h à 16h30 (lundi, mardi, jeudi, vendredi) : maternelle



C'est chaque jour comme on veut ?

Non, c'est un engagement sur l'année. Pour des raisons d'organisation, vous informez l'équipe à l'avance si vous avez besoin de venir chercher votre enfant avant la fin des activités proposées sur les APT (comme vous le faites sur les temps d'école par exemple).



Il s'y passe quoi sur ces APT ?

Votre enfant est pris en charge par une équipe d'animation composée du personnel Mairie et CSCM.

On proposera à votre enfant, des activités variées animées par les animateurs et parfois par des bénévoles ou intervenants associatifs.

Il pourra faire connaître ses préférences et participer aux activités de son choix.



## FOIRE AUX QUESTIONS sur les Accueils Périscolaires Territoriaux - suite



### Ça se passera où ?

Dans les salles périscolaires, cours d'écoles mais aussi dans de nouveaux espaces (salle des fêtes, salle Gabriel Auchier, local des jeunes, terrains de sport, médiathèque, CSCM Autremont...) Des lieux de proximité où on peut aller à pied. Mais dans tous les cas, vous devrez reprendre votre enfant à la grille à 16h30 (comme d'habitude)



### C'est différent de l'APS ?

Oui, les enfants restent sur tout le temps de l'APT. Ils commencent à 15h15 par exemple et terminent à 16h30. Les parents doivent attendre la fin de l'activité pour reprendre leur enfant.



### L'APS, c'est quand alors ?

L'APS ne commence qu'à 16h30, comme l'an passé, et à partir de ce moment c'est payant en fonction du QF de la famille.



### C'est toujours les mêmes tarifs ?

Pas tout à fait. Comme l'an passé, les tarifs ont augmenté de 2 %, mais le plus gros changement c'est le tarif différent entre l'accueil du matin qui est plus court et l'accueil du soir, plus long et qui comprend le goûter. C'est le Centre qui facture mensuellement.



### C'est le CSCM qui a décidé des tarifs ?

Non, les tarifs ont été décidés par le SIVU Coulon-Magné qui participe au financement des APS. Le CSCM doit appliquer les tarifs décidés par le SIVU pour les APS, et l'accueil de loisirs des mercredis et des vacances



### Justement, concernant le Centre de Loisirs des mercredis, comment font les enfants de Coulon pour y aller ?

La commune de Coulon organise le transport des enfants de Coulon à Magné pour qu'ils puissent prendre leur repas au restaurant scolaire de Magné et aller ensuite au Centre de Loisirs. Une participation sera demandée aux parents pour le transport et le repas sera facturé par la commune de Magné. Le Centre de Loisirs commence à 13h et pour cette activité il faut faire l'inscription et le règlement au CSCM.

*Pour info, Céline BERNARD Responsable APT et APS et Marie-Noëlle LOUIS BONNIN Directrice du CSCM seront présentes aux réunions de rentrée pour répondre à vos questions.*

*Mardi 17 septembre (maternelle)*

*Jeudi 19 septembre (élémentaire)*